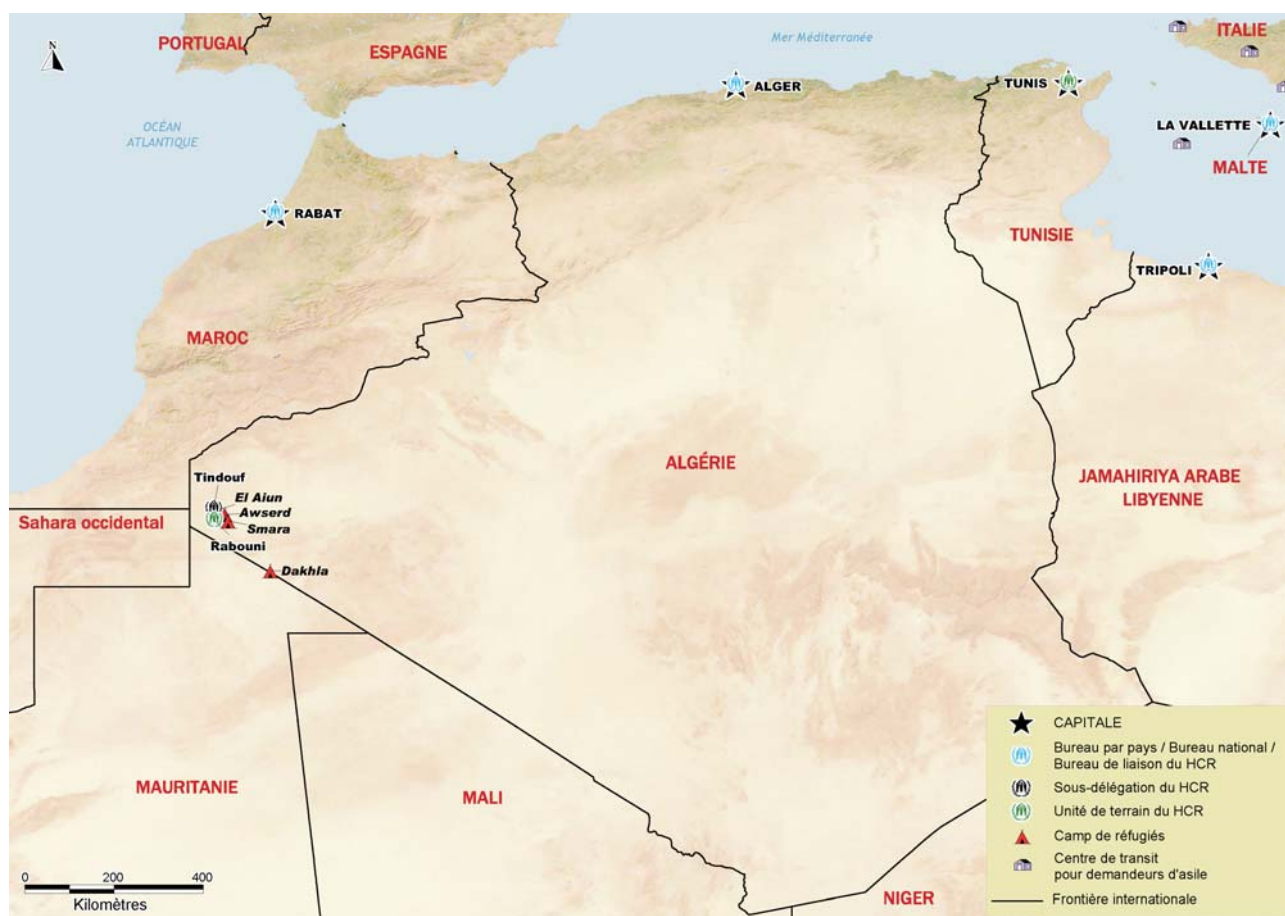


ALGÉRIE



Faits marquants

- L'espace de protection reste limité en Algérie, du fait de l'absence de régime global d'asile. Les réfugiés et les demandeurs d'asile, en particulier ceux qui proviennent d'Afrique sub-saharienne, n'ont pas de droits économiques, sociaux et juridiques.
- Compte tenu des conditions de vie difficiles des réfugiés urbains, le HCR a accru l'assistance matérielle et financière qu'il prodiguait aux plus vulnérables d'entre eux dans les secteurs des abris, des articles non alimentaires, des vivres et de la représentation juridique. Les femmes ayant subi des violences sexuelles et sexistes ont reçu un soutien psychologique et médical.
- La visite du Haut Commissaire en Algérie et dans les camps de Tindouf en septembre 2009 a ouvert la voie à une réorientation du programme d'assistance en faveur des réfugiés sahraouis. Il a été décidé non seulement d'accroître l'assistance aux réfugiés au cours de l'année 2010 mais

d'orienter davantage le programme sur le bien-être à long terme des réfugiés, en particulier dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation.

- Lors d'une mission d'évaluation entreprise conjointement à Tindouf en octobre 2009, le HCR et le PAM ont noté des progrès dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la coordination entre les acteurs concernés.
- La lutte contre l'anémie chez les réfugiés sahraouis a considérablement progressé. Une étude de faisabilité a confirmé que certains compléments alimentaires pouvaient être acceptés par la population réfugiée, ce qui a permis d'acheter les produits en vue d'une distribution générale.
- Un Plan d'action global pour les camps de Tindouf a été élaboré en 2009 et est actuellement mis en œuvre ; il prévoit notamment de sensibiliser les leaders de la communauté sahraouie aux droits de l'homme et de dispenser à la population réfugiée une formation axée sur les droits.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. relevant de la compétence du HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés*	Sahara occidental	90 000	90 000	-	-
	Territoire palestinien occupé	4 000	-	-	-
	Pays divers	130	130	39	26
Demandeurs d'asile	Pays divers	150	-	22	13
Total		94 280	90 130		

* Les autorités algériennes estiment à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf.



Les femmes sahraouies jouent un rôle important dans la distribution des vivres.

| Environnement opérationnel |

Si la situation sécuritaire est toujours fluctuante, les mesures prises par les autorités algériennes pour déployer un personnel de sécurité supplémentaire dans les centres urbains et dans les zones frontalières ont contribué à l'améliorer sensiblement. Cependant, les réfugiés urbains sont souvent privés de leur liberté de mouvement et parfois victimes d'arrestations arbitraires.

Comme la question du Sahara occidental ne trouve pas de solution politique, les réfugiés sahraouis sont totalement tributaires de l'assistance internationale. En 2009, le programme d'aide humanitaire du HCR a bénéficié de consultations avec les réfugiés, ainsi qu'avec les partenaires opérationnels et d'exécution.

| Réalisations et impact |

● Protection et solutions

Pour remédier au problème de la détention arbitraire des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains, la délégation s'est efforcée d'améliorer ses contacts avec les commissariats de police d'Alger, ce qui lui a permis d'intervenir rapidement en faveur des personnes munies d'attestations délivrées par ses soins. En 2009, le HCR a contribué au renforcement des capacités des avocats et des juges s'occupant de réfugiés et a remis en état la Cour de justice d'une des zones d'installation de Tindouf. À Alger, le Haut Commissariat a traité plus de 600 demandes d'asile.

À Tindouf, les activités de protection ont été centrées sur la consolidation des mécanismes de justice et de règlement des litiges dans les camps de réfugiés. Les activités de communication ont visé à sensibiliser les réfugiés à leurs droits et obligations.

● Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : le HCR a acheté des matériaux pour 2 200 tentes en vue d'une distribution au cours de l'année 2010.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a offert un appui financier et logistique à ses six partenaires d'exécution non

gouvernementaux afin de renforcer leurs capacités et d'améliorer la qualité des services, tant auprès des réfugiés sahraouis que des réfugiés urbains résidant à Alger.

Assainissement : en 2009, plus de 36 400 colis de produits d'hygiène ont été fournis afin de répondre aux besoins de 38 structures de santé dans les camps de réfugiés.

Assistance juridique : le HCR a aidé à préparer les affaires qui devaient être plaidées au tribunal, ou présentées aux commissariats de police et aux gendarmeries. Il a également facilité la délivrance de certificats de naissance aux enfants réfugiés nés sur le territoire algérien. Par ailleurs, les survivants de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié de conseils juridiques, notamment au sujet des démarches à entreprendre auprès des forces de l'ordre et des structures de santé locales.

Besoins domestiques : en 2009, le HCR a fourni plus de 54 000 chargeurs pour bonbonnes de gaz de cuisine, soit environ un tiers du total requis, le reste étant fourni par les autorités du pays d'accueil. L'Organisation a également acheté des réchauds supplémentaires, qui seront distribués en 2010. Les enfants ont reçu des vêtements de sport.

Eau : trois secteurs du camp de Smara ont été équipés d'un réseau de distribution d'eau. Quelque 3 600 réfugiés bénéficieront de cette première tranche du projet. En outre, le HCR a continué à appuyer l'unité de production d'eau de javel, d'une capacité de 1 800 litres par jour. Des campagnes de sensibilisation à l'utilisation durable de l'eau ont été menées.

Éducation : le HCR a fourni plus de 53 000 cahiers (100 pour cent des besoins) et plus de 180 000 livres scolaires (environ 25 pour cent des besoins) à environ 28 000 élèves sahraouis. Quelque 120 directeurs et inspecteurs issus de l'ensemble des camps sahraouis ont assisté à quatre sessions de formation. Le HCR a fourni des incitations à quelque 1 700 enseignants travaillant dans les camps de Dakhla et de Smara, ainsi que dans un pensionnat. L'Organisation a rénové trois laboratoires dans trois lycées, répondant aux besoins d'environ 3 500 élèves. Quelque 8 400 tabliers ont été fournis, aussi bien à l'intention des enseignants que des élèves. En 2009, 28 jeunes réfugiés sahraouis ont bénéficié de bourses universitaires DAFI.

Santé et nutrition : en collaboration avec le Croissant-Rouge algérien, le HCR a exécuté un programme d'alimentation d'appoint dans tous les camps. Le programme, destiné aux enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition modérée et aux femmes allaitantes, a bénéficié à quelque 3 400 réfugiés. Le HCR a aidé l'école d'infirmières à assurer des stages de formation pour les infirmières, les infirmières-chefs et les sages-femmes. Il a également appuyé des formations professionnelles supplémentaires pour les sages-femmes et les professeurs et leur a fourni des articles de papeterie, des produits d'hygiène et des supports pédagogiques.

Le HCR et ses partenaires ont fourni des produits et des équipements de laboratoire, couvrant 61 pour cent des besoins, aux dispensaires des camps de Tindouf. Le Haut Commissariat a remis en état le service de stomatologie de l'hôpital de Rabouni et offert des indemnités incitatives à 47 pharmaciens. Le centre d'isolement situé à proximité du camp de Smara a reçu du matériel et des équipements.

Services communautaires : dans les camps, le HCR a continué à appuyer les centres de formation professionnelle qui viennent en aide aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.

Transport et logistique : en 2009, un nouvel atelier mobile a été acheté afin de répondre à des besoins spécifiques dans les camps. L'atelier, géré par 20 techniciens réfugiés qualifiés, a assuré près de 100 interventions par mois. Quatre ambulances ont également été commandées pour répondre aux besoins urgents dans les camps.

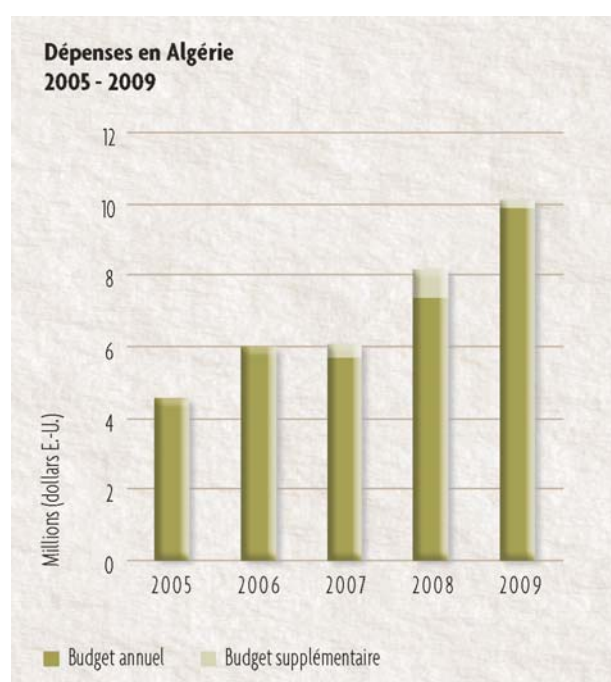
Vivres : le HCR a livré 65,5 tonnes de thé vert et 27 tonnes de levure pour quelque 18 000 familles en 2009. Pendant le mois du ramadan, les bénéficiaires ont reçu des vivres frais et 20 tonnes de dattes.

○ Contraintes

Les préoccupations au sujet de la sécurité et l'absence de cadre d'asile réactif étaient toujours des obstacles de taille à la création d'un espace d'asile en Algérie. Il était difficile pour les réfugiés de Tindouf de trouver des moyens d'existence, car les camps sont situés dans un milieu désertique hostile.

| Informations financières |

En 2009, l'opération a reçu des contributions, dont des fonds supplémentaires pour les programmes d'alimentation d'appoint destinés aux femmes et aux enfants, excédant à peine 5 millions de dollars E.-U. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour permettre l'exécution du programme annuel et pour financer des activités dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de la nutrition. Une allocation spéciale a notamment permis de financer la lutte contre l'anémie et l'amélioration de l'approvisionnement en eau.



| Organisation et mise en œuvre |

En Algérie, le HCR disposait d'une délégation à Alger et d'une sous-délégation à Tindouf. En 2009, l'effectif était composé de 34 personnes, à savoir 11 fonctionnaires internationaux et 23 collaborateurs nationaux, en poste à Alger et à Tindouf.

| Collaboration avec les partenaires |

En 2009, le HCR a travaillé avec six ONG à Tindouf et quatre ONG à Alger ; il a également entretenu des relations d'étroite coopération avec l'OMS, le PAM et l'UNICEF dans les secteurs respectifs de la santé, de l'aide alimentaire et de l'éducation.

| Évaluation générale |

En 2009, l'exécution du programme a été contrariée par l'insuffisance des effectifs, tant au sein du HCR que chez ses partenaires. La protection des réfugiés urbains a été limitée par l'absence de reconnaissance officielle de leur statut, qui a parfois entraîné l'arrestation et le placement en détention de personnes relevant de la compétence de l'organisation. La mise en œuvre du Plan d'action en dix points a pris du retard, en raison de la réticence des autorités à s'engager dans un plan d'intervention global pour traiter les questions de migrations mixtes. Cependant, le HCR est parvenu à établir des procédures équitables et efficaces de détermination du statut en vertu de son mandat, assurant de ce fait le traitement rapide des demandes d'asile et la distribution de certificats de réfugié ou de demandeur d'asile à toutes les personnes relevant de sa compétence. Faute de solution politique à la question du Sahara occidental, le HCR réoriente son programme, passant de l'assistance sous forme de soins et d'entretien à des activités visant à assurer le bien-être à long terme des réfugiés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'autosuffisance.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG : Association des femmes algériennes pour le développement, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Enfants Réfugiés du Monde-Pays de la Loire, Rencontre et Développement, *Solidaridad Internacional Andalucía*, Triangle Génération Humanitaire

Autres : Croissant-Rouge algérien

Partenaires opérationnels

Gouvernement : *Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo*, Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides

ONG : *Asociación de Técnicos y Trabajadores sin Fronteras*, Médecins du Monde-Espagne Médecins du Monde-Grèce, OXFAM Belgique, SOS Femmes en détresse

Autres : CICR, ECHO, PAM, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Algérie (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	10 637 933	5 133 823	6 476 202	11 610 025	9 885 942
Amélioration de la protection des réfugiés au sein de mouvements migratoires plus vastes en Afrique du Nord - BS	292 878	0	211 154	211 154	211 154
Total	10 930 811	5 133 823	6 687 356	11 821 179	10 097 096

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Algérie (dollars E.-U.)				
Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 194 270	209 780	1 404 050	0
Abris et infrastructure	500 380	0	500 380	0
Appui opérationnel (aux agences)	297 643	0	297 643	165 324
Assainissement	35 636	0	35 636	45 060
Assistance juridique	49 129	0	49 129	6 461
Besoins domestiques	252 713	0	252 713	60 736
Eau	520 240	0	520 240	757 702
Éducation	187 622	0	187 622	253 257
Santé et nutrition	588 944	0	588 944	428 323
Services communautaires	40 538	0	40 538	74 545
Transport et logistique	867 774	0	867 774	213 674
Vivres	896 270	0	896 270	1 680
Versements aux partenaires d'exécution	3 613 736	0	3 613 736	(2 006 763)
Sous-total des activités opérationnelles	9 044 894	209 780	9 254 673	0
Appui aux programmes	841 048	1 374	842 423	0
Total des dépenses	9 885 942	211 154	10 097 096	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(5 600)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	5 040 911	0	5 040 911	
Dépenses rapportées	(1 427 175)	0	(1 427 175)	
Solde	3 613 736	0	3 613 736	
Rapport de l'année précédente				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				2 061 523
Dépenses rapportées				(2 006 763)
Remboursés au HCR				(7 480)
Ajustement dû aux taux de change				(9 567)
Dû au 31 décembre				37 713